

ARRETE DU MAIRE

Portant délégation à Mme DUTILLOY Brigitte en qualité d'adjoint au maire en charge de l'autonomie des personnes, du handicap et des relations intergénérationnelles

Le Maire de la Ville de PONT-AUDEMER,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales autorisant le maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux adjoints;

VU la délibération du Conseil municipal n°13 du 19 février 2022 portant élection du Maire

VU la délibération du Conseil municipal n°14 du 19 février 2022 fixant le nombre d'Adjoints,

VU la délibération du Conseil municipal n°15 du 19 février 2022 portant élection de Mme DUTILLOY, en qualité de quatrième Adjoint

Considérant la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

Considérant l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

Considérant la position occupée par Mme DUTILLOY Brigitte en tant qu'adjoint au maire en charge de l'autonomie des personnes, du handicap et des relations intergénérationnelles

Arrête

Article 1 : du 15 mai 2023 au 20 mai 2023, délégation de signature est donnée à Madame Brigitte DUTILLOY, adjoint au Maire, sous l'autorité de celui-ci pour :

- Le dépôt de plainte concernant les éventuelles dégradations sur les équipements urbains.

Article 2 : Cette délégation est confiée sous la surveillance et la responsabilité du Maire qui n'est pas dessaisi de sa compétence. Le délégataire lui rendra compte, sans délai, de toutes décisions et actes signés à ce titre. La présente délégation pourra être rapportée à tout moment.

Article 3: Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté

PONT AUDEMER, le 15 mai 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

